L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 753 - Janvier 2025 - 61ème année - 1,50 €

FO Manitou
Négociations annuelles obligatoires centrales 2025 Ancenis-Beaupréau-Candé-Laillé

FO Novoferm
+ 2,3 % d'augmentation générale des salaires

FO CARENE
a obtenu de bons résultats
lors des élections professionnelles du 10 décembre dernier

L'USM FO 44
a tenu son congrès le 10 décembre

(Lire P.2)

Retour sur les 10, 11 et 12 décembre

Deux victoires dans le groupe VYV 3 Pays de la Loire
183 € net par mois : une rétroactivité gagnée pour tous les oubliés du Ségur !

(Lire P.4)

Saturation des urgences :
plus que jamais, satisfaction des revendications !

Liberté immédiate pour le Docteur Hussam Abu Safiya

(Lire P.5)

FO ArcelorMittal à Basse-Indre
Le site doit être pérenne !

Solidarité avec Mayotte

(Lire P.6)

Les Dossiers de l'OS
Retraites

(Lire P.7)

La Vie des Syndicats

■ FO Manitou

Négociations annuelles obligatoires centrales 2025 Ancenis-Beaupréau-Candé-Laillé

Après avoir réuni leur assemblée générale le mardi 10 décembre 2024, la délégation FO a été mandatée à l'unanimité pour signer l'accord de Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2025.
Elle signe également l'accord sur l'Aménagement du Temps de Travail (ATT).
FO avait déjà signé deux autres accords la semaine précédente : un accord sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) au dispositif de retraite progressive spécifique à Manitou qui permet de partir en retraite un voire deux ans avant l'âge légal pour ceux ayant des compteurs de Compte Épargne Temps (CET) pleins ; un avenant 2025 à l'accord d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD).
Pour FO, la signature de 4 accords vient clôturer positivement une année 2024 qui a été douloureuse en termes de classifications et de conditions de travail. Dans un contexte économique 2025 très incertain, la pratique contractuelle négociée par FO sécurise les intérêts des salariés et les renforce :

- Le maintien du pouvoir d'achat est garanti ;
- L'aménagement du temps de travail est, pour l'essentiel, reconduit dans ses principes *(répartition jour de repos collectif (JRC) et jour de repos individuel (JRI), ponts, périodes de congés...)* ;
- Les salariés en fin de carrière pourront partir plus tôt en retraite ;
- Et l'Activité Partielle de Longue Durée validée pour le 1er semestre vient protéger les emplois pour 2025.

Voici quelques-unes des avancées obtenues par FO lors de ces négociations :

- **Augmentations de salaire**

	NON-CADRE	CADRE
AG* au 01/01/2025	2,10 %	0,90 %
AI** au 01/04/2025	0,00 %	1,20 %
TOTAL	2,10 %	2,10 %

**AG : augmentation générale*
***AI : augmentation individuelle*

- **Primes :** + 2,1 % au 1er janvier sur tout le tableau des primes.
- **Prévoyance :** après avoir obtenu l'an dernier l'alignement des garanties de prévoyance des non-cadres sur celles des cadres, nous avons obtenu cette année l'alignement des taux de cotisation des non-cadres (85 % employeur et 15% salarié) sur ceux des cadres (92 % employeur et 8 % salarié). Cela représente **un gain de cotisation mensuel de 3,50 € pour un salaire de 2 500 € brut.**
- **Médaille du travail :** + 5,0 % pour les Médailles du travail.
- **Prime télétravail : 2,70 €** par jour de télétravail au lieu de 2,50 € précédemment.
- **Ticket restaurant : 9,80 €** au lieu de 9,60 € précédemment (Beaupréau et Fauillet).
- **Mesures transitoires :** un nouvel accord de déroulement de carrière n'ayant pas été conclu en 2024, les dispositions transitoires concernant **les AI 30 mois et les AI classifications sont reconduites pour 2025.**

Pour plus de détails, contacter la section syndicale FO Manitou d'Ancenis. ■

Pierre-Louis Montaudon
Délégué syndical central FO Manitou

■ FO Novoferm

+2,3 % d'augmentation générale des salaires

De g. à d. : Jérôme Morieux, Secrétaire adjoint du syndicat des Métaux de Machecoul - Jean-Yves Bonnet, trésorier - Jean-Noël Ardouin, Secrétaire du syndicat général des Métaux de Machecoul et région Pays-de-Retz - Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'UD FO 44 - Laurent Michaud, membre du bureau des Métaux de Machecoul.

Deux réunions de négociations salariales se sont tenues les 10 et 11 décembre 2024 au sein de Novoferm, entreprise de métallurgie à Machecoul. Force Ouvrière a pris une nouvelle fois ses responsabilités en signant un accord qui améliore le pouvoir d'achat des salariés cadres et non cadres :

- Cet accord garantit une augmentation générale des salaires de 2,3 % brut mensuel pour le personnel non-cadre.
- Pour le personnel cadre, il garantit une augmentation générale de + 1,6 % avec une augmentation individuelle de 0,5 %.
- Le ticket restaurant passe à 11 € avec une part patronale de 60 %.
- FO a également négocié une augmentation de 1 € pour la prime de panier.
- Le budget des œuvres sociales du CSE passe de 1,26 % à 1,30 %.
- Une dotation de 100 € par personne est allouée au budget des œuvres sociales.
- FO a également négocié une prime pour un salarié quittant l'entreprise avec 40 années de travail chez Novoferm, équivalente à la valeur de la médaille des 40 ans qui est actuellement de 1 800 €. ■

■ FO CARENE a obtenu de bons résultats

lors des élections professionnelles le 10 décembre dernier

Mardi 10 décembre dernier ont eu lieu les élections professionnelles CARENE/CIAS afin d'élire les membres du Comité Social Territorial (CST), des Commissions Administratives Paritaires (CAP) ainsi que de la Commission Consultative Paritaire (CCP).

● **Au Comité Social Territorial (CST)**
Avec un taux de participation de 50?08 %, FO obtient deux sièges, soit deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

● **À la Commission Administrative Paritaire (CAP C)**
Sur 165 votants, 159 suffrages sont valablement exprimés, dont 114 voix en faveur de FO, lui permettant de remporter quatre sièges sur les cinq à pourvoir. ■

■ FO Aplix

Résultat des négociations salariales pour 2025

Dans un contexte marqué par l'annonce de la fermeture du site de Pontchâteau sur laquelle nous reviendrons, Force Ouvrière a maintenu sa proposition de 3 % d'augmentation générale des salaires et a obtenu les avancées suivantes :

- **Sur l'augmentation générale des salaires pour les ouvriers et employés :**
+ 1,5 % pour une ancienneté minimum de 6 mois à 3 ans
+ 2,8 % pour une ancienneté supérieure à 3 ans
+ 0,2 % d'augmentation individuelle à partir du 1er juillet.

- **Sur l'augmentation générale des salaires pour les Techniciens et Agents de Maîtrise (TAM) :**
+ 1,2 % pour une ancienneté minimum de 6 mois à 3 ans
+ 2,5 % pour une ancienneté supérieure à 3 ans
+ 0,5 % d'augmentation individuelle à partir du 1er juillet.

- **+2 %** sur le panier repas.

Concernant les jours d'ancienneté, la direction laisse le choix aux salariés de les poser ou de se les faire payer. ■

■ L'Union des Syndicats de la Métallurgie FO44

a tenu son congrès le 10 décembre

Le mardi 10 décembre s'est tenu le congrès de l'Union des Syndicats de la Métallurgie de Loire-Atlantique en présence de 80 militants. Valentin Rodriguez représentait la Fédération des métaux et Michel Le Roc'h, l'Union départementale FO 44. Sylvain Hérisson a été réélu secrétaire de l'USM FO 44. Nous publions en page 6, l'interview de Guillaume Pires concernant ArcelorMittal et reviendrons dans le prochain numéro sur l'activité d'autres syndicats de l'USM. ■

Hommage à notre camarade Guy Drouaud

Notre camarade Guy Drouaud, président de l'Association des Retraités et Pré-Retraités Force Ouvrière de la Basse Loire, nous a quittés à l'âge de 78 ans.

Guy était viscéralement attaché à Force Ouvrière. Militant très actif, il participait encore mardi 10 décembre à l'accueil des militants présents au congrès de l'Union des Syndicats de la Métallurgie à Basse-Indre puis mercredi à la diffusion à la croisée des trams avec les militants de l'Union départementale. C'est donc une figure militante importante de la Basse-Loire qui disparaît. Un hommage lui a été rendu à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de son association des retraités FO le vendredi 17 janvier dernier.

L'Union départementale FO44 présente ses plus sincères condoléances à la famille de Guy et à ses proches. ■

Communiqué du 15/01/2025
de l'UD CGT-FO 44

NON AU CONCLAVE MACRON/BAYROU
OUI À L'ABROGATION
DE LA RÉFORME DES RETRAITES

Dans le discours de politique générale qu'il a tenu hier, tout en maintenant le cap austéritaire qui a conduit à la censure du gouvernement précédent, le Premier ministre François Bayrou a clairement annoncé qu'il n'abrogerait pas la réforme des retraites.
Il a même rendu un hommage appuyé à Madame 49-3, l'ancienne Première ministre Élisabeth Borne, qui a imposé la retraite à 64 ans par un coup de force anti-démocratique.
Une nouvelle fois, sous la présidence Macron, le gouvernement fait un bras d'honneur à l'écrasante majorité de la population, dont 90% des salariés qui rejettent cette réforme et en exigent l'abrogation.

En lieu et place de l'abrogation, le Premier ministre a déclaré : « *Nous pouvons, j'en ai la conviction, rechercher une voie de réforme nouvelle, sans aucun totem et sans aucun tabou, pas même l'âge de la retraite, à condition qu'elle réponde à l'exigence fixée*», c'est-à-dire « l'équilibre financier » du système.

Il annonce dans la foulée la mise en place d'une « délégation permanente », composée des « représentants de chaque organisation » et réunie en « conclave » (sic !) qui, se basant sur les chiffres biaisés de la Cour des comptes, disposera de trois mois pour trouver un «accord d'équilibre et de justice» ! À défaut, *«la réforme actuelle continuera de s'appliquer»*.

Autant dire que ce « conclave » n'est donc absolument pas un lieu de négociation, mais une tentative de faire porter aux organisations syndicales la responsabilité des mesures gouvernementales prises contre les travailleurs en matière de retraite. C'est un lieu d'intégration des organisations syndicales aux rouages de l'État, afin de réaliser « l'association capital-travail » dont nous sommes les adversaires résolus.

Fidèle à son indépendance, la Confédération générale du travail - Force Ouvrière n'a rien à faire dans ce « conclave ».
À l'heure où le patronat bénéficie chaque année de 200 milliards d'euros d'aides fiscales et exonérations sociales lui permettant de verser des dividendes records, notre rôle n'est pas de nous associer à celui-ci pour aider le gouvernement à imposer sa réforme des retraites.
Au contraire, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour gagner son abrogation.

Édito

● **Michel Le Roc'h,**
secrétaire général de l'Union départementale
C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Nous ne sommes pas les subsidiaires du gouvernement !

Le gouvernement Bayrou a donc été installé. Ce gouvernement va bien entendu poursuivre dans la même direction, celle de l'austérité et de la remise en cause des droits pour les salariés.
Dans ces conditions, nous devons être fermes et réaffirmer nos revendications. Le Premier ministre, comme ses prédécesseurs, va tenter d'instrumentaliser les organisations syndicales pour soutenir sa politique. Sitôt nommé, il s'est engouffré dans la brèche ouverte par Sophie Binet (sa proposition de conférence sur le financement) pour rouvrir les discussions sur les retraites et proposer la mise en place d'un « conclave ». Son objectif est de refourguer «la réforme par points » qui conduirait, après le recul à 64 ans, à réduire considérablement le niveau des pensions, à liquider le code des pensions civiles et militaires et tous les régimes actuels. Le Premier ministre, qui pratique dans sa ville de Pau l'antisyndicalisme permanent, découvrirait à présent les vertus des organisations syndicales ? Ne soyons pas naïfs !

La semaine dernière, pour se défendre face à la censure, le Premier ministre a de nouveau salué la tribune du 17 décembre dernier, signée par toutes les organisations patronales et les confédérations syndicales Force Ouvrière, CFDT, CFE-CGC et CFTC, qui s'adresse aux élus et responsables politiques pour « *retrouver au plus vite le chemin de la stabilité, de la visibilité et de la sérénité* ». Lors de la Commission Exécutive du 19 décembre, je m'en suis étonné :

« La place de la confédération, c'est d'être avec les salariés, jeunes et retraités, qui refusent que l'on détruise les services publics et la Sécurité sociale, qui refusent que l'on brade notre industrie et que l'on licencie. La place de la confédération est d'être du côté de cette majorité qui veut l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires, etc. Malheureusement, la tribune « aux élus et responsables politiques » tourne le dos à cela. Et cela suscite un émoi considérable chez les militants [...]. Nous sommes signataires d'une tribune qui affirme que « l'instabilité dans laquelle a basculé notre pays fait peser sur nous le risque d'une crise économique aux conséquences sociales dramatiques ». Mais c'est le monde à l'envers ! Il faut le dire – et la tribune ne le dit pas –, c'est la politique de Macron et de ses gouvernements qui conduit à cette instabilité et à la catastrophe. Ce n'est pas l'instabilité qui fait peser sur nous la crise économique et sociale, c'est la politique des gouvernements qui se succèdent [...]. La tribune en tire la conclusion qu'il faut « retrouver au plus vite le chemin de la stabilité, de la visibilité, de la sérénité ». Ce passage ne peut être compris que pour ce qu'il est : donner sa chance à Bayrou, ne pas gêner Macron, les laisser continuer, tout cela au nom de « l'esprit de responsabilité » qui nous anime. Là, nous franchissons la ligne rouge. Est-ce un accident de parcours ? Alexandre Hébert n'aurait sans doute pas hésité à caractériser cette tribune comme étant l'association Capital-Travail » [1]

À l'occasion de la réunion de la Commission Exécutive du 16 janvier 2025, la discussion s'est poursuivie. Notre participation ou non au conclave corporatiste de Bayrou était au centre des discussions. Plusieurs camarades ont insisté sur la nature de ce conclave et souligné la volonté du Premier ministre de reconnaître les syndicats comme des «mouvements d'utilité publique» financés par une «banque de la démocratie» sous contrôle du Parlement. Nous savons que Macron et Bayrou rêvent de transformer les organisations syndicales en institutions officielles, « organe de collaboration entre les catégories professionnelles et les classes »[2].
La déclaration adoptée par notre Commission Exécutive Confédérale du 16 janvier caractérise correctement la nature du conclave : « Le conclave annoncé par le Premier ministre ne prend pas en compte notre revendication d'abrogation immédiate mais pourrait viser au contraire à nous associer soit au maintien de la réforme actuelle, soit à l'instauration d'une réforme systémique, réforme universelle par points ou par capitalisation, que nous rejetons ». Ceux qui prétendent que le conclave – ou quel que soit son nom – est un chemin vers l'abrogation de la réforme des retraites[3] prennent les vessies pour des lanternes. Le conclave est à l'opposé de la libre négociation et de l'indépendance vis-à-vis de l'État.

La déclaration n'en tire malheureusement pas les bonnes conclusions : que nous n'avons rien à faire dans ce conclave. La proposition de compromis d'y aller la première fois pour exprimer nos revendications et d'en sortir immédiatement n'a pour le moment pas été retenue. Soutenir Bayrou et Macron n'est pas notre rôle. Les aider à se maintenir jusqu'en 2027 et au-delà, non plus. C'est la raison pour laquelle j'ai voté contre cette déclaration avec plusieurs camarades.

À la mi-février, la Cour des comptes publiera son rapport et les économies à réaliser. Puis le «conclave» débutera. Bien entendu, la discussion va se poursuivre dans la confédération et se conclure, espérons-le, par une non-participation. C'est en tout état de cause la seule voie pour préserver notre indépendance et continuer de se battre pour l'abrogation de la réforme des retraites. ■

[1] *Extrait de l'intervention de Michel Le Roc'h à l'occasion de la CE Confédérale du 19 décembre 2024*
[2] *Giuseppe Bottai (ministre de Mussolini) dans « l'expérience corporative » - Nouvelles Editions Latines 1932*
[3] *Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT*

L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 61ème année
CPPAP : 0521.S.07829
Membre fondateur : Alexandre Hébert - Directeur : Michel Le Roc'h
Rédactrice en chef : Hélène Macon
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'État - 44200 Nantes
Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr
E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

Plus de 70 militants ont participé à la Commission administrative de l'Union départementale FO 44 du 20 janvier 2025

■ Retour sur les 10, 11 et 12 décembre

Du 10 au 12 décembre, l'Union départementale a réaffirmé un axe de combat, y compris dans l'unité syndicale, pour la satisfaction de nos revendications.
Différentes initiatives ont été prises à Nantes, Saint-Nazaire et Châteaubriant. La grève a été notamment reconduite les 11 et 12 décembre dans les établissements de VYV 3. Dans un cadre interprofessionnel, des diffusions de tracts ont été organisées devant le CHU de Nantes et à la Croisée des trams.
Le 12 décembre, s'est tenu un piquet de grève devant Saunier Duval ECCI pour censurer le plan de licenciements. Plus de 2 000 personnes ont ensuite participé au rassemblement intersyndical devant la préfecture avant un départ en manifestation.
Notre camarade Cécilia Boileau, de la section FO Saunier Duval ECCI, y est intervenue au titre de l'Union départementale (voir ci-dessous).

● Intervention FO 44 le 12 décembre 2024 lue par Cécilia Boileau (FO Saunier Duval ECCI) devant la Préfecture.

« J'interviens au nom de Force Ouvrière et notamment de la section FO de Saunier Duval ECCI à Nantes qui, après avoir touché des millions d'euros d'argent public, a décidé de supprimer 225 postes, dont un tiers de la production.
C'est inacceptable et c'est la raison pour laquelle, après avoir connu plusieurs jours de grève consécutifs à la fin du mois d'octobre, nous avons de nouveau appelé les salariés à la grève aujourd'hui, pour censurer le PSE.
Nous avons bien conscience, alors que les profits et les dividendes atteignent des records jamais égalés, que la situation de Saunier Duval est la même dans toute l'industrie comme à General Electric, à Michelin ou à Cordemais... Mais également dans l'agro-alimentaire, comme à Auchan.
De même, nous sommes solidaires des personnels de la Région Pays de la Loire, des travailleurs de la culture et du monde associatif, du Planning familial et des Missions locales qui subissent les coupes budgétaires de Christelle Morançais. Comme nous sommes solidaires des agents de toute la Fonction publique qui font face à l'austérité et du combat des cheminots contre la privatisation de la SNCF.
Partout, la colère est palpable. Les grèves et les mobilisations se multiplient. Agriculteurs, VTC, salariés du privé et du public, jeunes et retraités... : tout le monde est ulcéré par les mesures du gouvernement et du patronat.
C'est la raison pour laquelle, à Force Ouvrière, nous nous félicitons de la chute du gouvernement.
Cette chute, c'est le résultat de la colère non soldée des mouvements de résistance et de revendication qui s'expriment depuis 2018 – des gilets jaunes au mouvement pour l'abrogation de la réforme des retraites. Colère qui s'est également exprimée lors des dernières élections européennes et législatives.
Alors oui, Barnier est tombé... Mais la tête de la fusée est toujours en place: il s'agit de Macron, dont 63 % des Français veulent la démission, et qui pourtant veut continuer sa politique ultra-minoritaire.
En tant qu'organisation syndicale, arc boutée sur les revendications, nous n'avons pas vocation à être «responsables» ou «raisonnables» pour sauver le régime. Si, pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites, l'annulation des plans de licenciement, l'augmentation des salaires, le régime de la V[ème] République doit tomber... Eh bien qu'il tombe, nous ne le pleurerons pas. Mais nous n'acceptons pas les petites manœuvres de celles et ceux qui disent vouloir éviter le chaos : le chaos, il est déjà là !
De la même manière, nous avons tiré les enseignements de la réforme des retraites. Les journées d'action à répétition, isolées, séparées, exaspérantes mènent à la défaite. Pour gagner, nous devons frapper un grand coup, toutes et tous ensemble, bloquer l'économie par la grève et sa reconduction. Nous avons besoin de l'unité de tous les travailleurs.
Discutons de cela avec les collègues dans nos entreprises et administrations. Après l'avertissement réussi de la grève du 5 décembre, c'est en tout cas ce que FO a voulu réaffirmer en Loire-Atlantique ces 10, 11 et 12 décembre, dans l'unité syndicale quand c'était possible.
Nous le disons : nous sommes prêts à en découdre, une fois pour toute. Nous sommes disponibles et déterminés pour faire aboutir nos revendications :
- **Abrogation de la réforme des retraites**
- **Annulation des plans de licenciement**
- **Augmentation générale des salaires, traitements et pensions**
- **Abandon de toutes les mesures austéritaires contre les agents et les services publics !** ■

■ Deux victoires dans le groupe VYV3 Pays de la Loire

183 € net par mois : une rétroactivité gagnée pour tous les oubliés du Ségur !

● Article du Combat Social FO 49 - Décembre 2024

Grâce à la mobilisation collective, à la détermination de Force Ouvrière et des salariés, la direction a cédé aux revendications. Désormais, la prime dite Ségur sera versée et la rétroactivité a été arrachée pour tous les salariés de la petite enfance et un certain nombre du pôle personnes âgées qui n'en bénéficiaient pas. Les 183 € net par mois seront appliqués à partir de janvier 2024 et versés sur la paie de décembre 2024. L'entreprise lâche 1 568 127 euros avant même le premier jour de grève !

■ LA DÉTERMINATION PAIE

FO VYV3 a multiplié les initiatives pour faire entendre la voix des oubliés du Ségur :

- Le syndicat a organisé des réunions d'information pour tenir informés et pour organiser les salariés autour de leurs revendications.
- Il y a eu des prises de parole dans les réunions de négociations pour faire remonter les revendications.
- Des visites d'établissements ont été organisées pour recueillir les attentes et créer une dynamique collective.
- FO VYV3 a largement communiqué sur ses initiatives.
- Et enfin, un préavis de grève a été déposé le 4 décembre pour la mobilisation à partir du 10 décembre 2024.

Ces actions ont montré que la détermination et l'engagement paient ! Les salariés des crèches ont prouvé que lorsque le rapport de force est engagé, les revendications sont entendues.

■ VICTOIRE POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS !

Grâce à la mobilisation des travailleurs handicapés et à la détermination de Force Ouvrière, des avancées majeures ont été obtenues.
La direction du groupe a enfin reconnu les travailleurs handicapés pour leur travail et leur contribution. Une loi permettant aux travailleurs handicapés de bénéficier d'une complémentaire santé d'entreprise et de la prise en charge des coûts de transport devait s'appliquer à partir du premier juillet mais celle-ci n'était pas respectée par le groupe. Grâce à nos camarades, c'est chose faite à partir du 1er octobre pour les coûts de transport et à partir du 1er janvier pour la complémentaire santé. Ces mesures auront un coût de 77 784 €uros pour l'entreprise, mais ce n'est que la transposition d'acquis des salariés de VYV3 Pays de la Loire.

Ces victoires ont été rendues possibles grâce à la détermination des salariés pour déclencher la grève à partir du 10 décembre. Ces victoires sont une fois de plus la démonstration que la mobilisation paie ! ■

■ Saturation des urgences : plus que jamais, satisfaction des revendications !

Le 31 décembre, les camarades du syndicat FO du CHU de Nantes ont déposé une nouvelle procédure de Danger Grave et Imminent (DGI) afin de dénoncer les conditions intolérables faites aux personnels des urgences et aux patients. En effet, il demeurait encore 111 patients admis aux urgences depuis la veille dont une majorité en attente d'un lit d'hospitalisation.

Dans une lettre ouverte au directeur du CHU de Nantes datée du 6 janvier, le syndicat a pris acte du plan blanc déclenché par la direction et de ses conséquences. Il y dénonce les délais de prise en charge qui peuvent s'élever à 30 heures et les déprogrammations d'interventions chirurgicales qui conduisent à des pertes de chance pour les patients et à des décès prématurés et cible les budgets restreints issus des politiques austéritaires menées depuis plus de 40 ans par les gouvernements successifs (fermeture de plus de 100 000 lits en 20 ans).

Extrait de la lettre ouverte : *« C'est pourquoi, le syndicat Force Ouvrière du CHU de Nantes renouvelle sa revendication d'ouverture immédiate de 120 lits d'aval avec le personnel adéquat afin de désengorger les urgences, d'éviter des temps d'attente trop longs et des décès en file d'attente. Comme vos graphiques présentés dans votre réponse le montre, le nombre de passage aux urgences augmentent significativement, le nombre de lits doit augmenter en conséquence. »*

■ CONTRE LA RÉGULATION PROGRAMMÉE...

Près de 90 plans blancs ont été recensés le 10 janvier dans les hôpitaux de France. Parmi eux, ceux de Laval et de Saint-Nazaire. Le directeur général de l'ARS des Pays de la Loire a donc déposé un arrêté afin de réguler les accès aux urgences de la Loire-Atlantique la nuit de 20h00 à 8h00 du matin pendant 6 semaines à partir du lundi 13 janvier.

Extraits du communiqué du Groupement départemental FO 44 des Services Publics et de Santé (GD FO SPS) du 10 janvier : *« C'est une responsabilité importante que l'Agence régionale de Santé fait porter aux assistants de régulation médicale et aux médecins régulateurs car la régulation ne peut remplacer une consultation médicale et de nombreux incidents ont déjà eu lieu dans des départements régulés par des centres 15. Ce plan blanc et cette régulation s'accompagnent de plans d'actions, comme au CHU de Nantes où le capacitaire de lits va être adapté et les équipes renforcées. Ces restructurations s'accompagnent toutefois de fermetures comme les 12 lits de médecine sur le Centre Hospitalier de Savenay et la vingtaine au CH de Guérande, ce qui ne fait que diminuer le nombre de lits sur le département de la Loire-Atlantique et ne va qu'accroitre les tensions dans les mois à venir [...].*

Ces mesures ne vont pas résoudre le problème de manque de la médecine de ville d'autant que 10 % de la population dans le département n'a pas de médecin traitant [...]. »

■ ...ET LA SUPPRESSION DU NOMBRE DE PLACES DANS LES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)

Communiqué du 13 janvier : *« La Fédération FO des services publics et de santé vient d'être informée, par plusieurs canaux concordants, de la volonté des pouvoirs publics de réduire drastiquement le nombre de places d'étudiants infirmiers soumis au choix dans Parcoursup pour l'année 2025. En région PACA, les établissements hospitaliers se sont vus notifier une baisse programmée de 550 places pour 2025 ! D'autres régions ont été également informées des mêmes orientations (Occitanie, etc.).*

En cause, l'arrêt des financements de l'État en direction des régions pour financer l'augmentation des places émanant de l'accord du Ségur de la santé. Ces décisions sont tout autant irresponsables qu'inadmissibles ! [...]

À l'heure où une (simple) épidémie de grippe paralyse l'ensemble de nos structures hospitalières, faute d'effectifs insuffisants et de lits d'aval, cette annonce résonne comme un coup de massue incompréhensible qui aura pour effet à moyen terme de plonger l'hôpital plus encore vers le chaos !

C'est pourquoi la Fédération FO SPS enjoint le gouvernement de maintenir des moyens mis en œuvre dans le cadre du Ségur de la santé. La suppression de ces moyens financiers aurait un impact particulièrement désastreux sur le nombre de places en IFSI, ceci dès la rentrée 2025 et pour les années suivantes. » ■

■ LIBERTÉ IMMÉDIATE POUR LE DOCTEUR HUSSAM ABU SAFIYA, DIRECTEUR DE L'HÔPITAL KAMAL ALWAN (GAZA)

Le gouvernement de Netanyahou poursuit ses frappes contre les Palestiniens de Gaza. «La faim est partout, des bébés meurent de froid» déclare l'Organisation des Nations Unies.

Partout sur le territoire de Gaza, c'est l'horreur. Plus de 45 000 Gazaouis sont morts ! Et plus de 2 millions sont sans nourriture, sans abri et sans eau. Cette barbarie ne serait pas possible sans le soutien financier et logistique des gouvernements des grandes nations (USA, Grande Bretagne, France, etc.).

Le dernier hôpital fonctionnel au nord de la bande de Gaza, l'hôpital Kamal Adwan, a été bombardé et incendié, du personnel de santé arrêté et torturé. Le Dr Hussam Abu Safiya, directeur de cet hôpital, fait l'objet d'une arrestation arbitraire, sans jugement. Il est soumis à la torture.

Nous sommes témoins de cela et de la destruction totale des soins aux palestiniens. 80 % des écoles de Gaza sont aujourd'hui détruites, privant 625 000 enfants du droit à l'instruction. En France, nous sommes confrontés au silence des dirigeants politiques ou à leur complicité. Pire, ceux qui condamnent ce génocide sont suspectés d'être antisémites ! C'est ignoble.

Le Syndicat national des Médecins hospitaliers FO (SNMH FO) a lancé un appel pour exiger la libération immédiate du Dr Hussam Abu Safiya pour qu'il puisse reprendre les soins qu'il était le dernier à assurer dans cet hôpital (voir appel ci-dessous). Plusieurs centaines de médecins l'ont signé et la campagne de signatures s'étend.

Comme secrétaire de l'Union départementale, je l'ai également signé. J'invite tous les syndicalistes à en faire de même car notre place est d'être aux côtés des travailleurs qui souffrent dans tous les pays. J'invite les médecins à exiger la libération du Dr Hussam Abu Safiya.

Comme Union départementale, nous réaffirmons la nécessité absolue d'un cessez-le-feu, de l'arrêt des livraisons d'armes et du respect du droit international humanitaire avec ce que cela implique de respect des structures de soins, d'acheminement du matériel et des médicaments de base.

Il faut que tout cela cesse.

Michel Le Roc'h
Secrétaire général FO 44
Membre de la Commission Exécutive Confédérale de la CGT-Force Ouvrière

Pour signer :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe7t6voEmaUKGtJF9Z8Qu52AQ8p5Mf530iKdsUZYiOFv8GwXQ/viewform

■ Les services de néonatalogie et de psychiatrie du CHU de Nantes en grève avec FO pour dénoncer les conditions de travail et d'accueil des patients.

Diffusion avec les personnels du service de psychiatrie – 7 janvier 2025

■ **Le service de néonatalogie** est en grève avec Force Ouvrière depuis le 26 décembre pour dénoncer les conditions de travail et d'accueil de jeunes enfants qui ont besoin de soins et d'attention. Les soignantes alertent sur les risques liés au manque de personnel. Les répercussions sur l'épuisement de l'équipe et la prise en charge des bébés sont permanentes. Les politiques d'austérité des gouvernements successifs et accentuées sous la présidence Macron conduisent à une baisse de l'offre de soins accompagnée d'une perte de chance pour les patients.

Leur cahier revendicatif :

- La création de trois postes pour répondre aux besoins du service
- Le remplacement de toutes les absences
- Le respect de la pose des congés
- L'arrêt du recours aux 12 heures pour pallier les absences
- La révision des trames (roulement des plannings en lien avec les effectifs)

■ **L'unité de psychiatrie Gwarez** du CHU de Nantes est également en grève depuis le 19 décembre. Ils ont organisé la diffusion de tracts afin d'alerter la population.

Faute de places en pédopsychiatrie, de plus en plus de mineurs, parfois moins de 13 ans, sont hospitalisés en secteur adulte dans des conditions inadaptées. Résultat : il arrive que de jeunes patientes déjà fragilisées subissent des agressions sexuelles de la part de patients adultes. Insupportable !

Au CHU de Nantes, à Saint-Nazaire où les personnels se sont mobilisés le 25 novembre, à Daumezon ou à l'Epsylan de Blain, l'ensemble des structures de psychiatrie du département est frappée par le manque de soignants, le manque de lits. Touchée par l'austérité permanente, la psychiatrie est exsangue avec des répercussions dramatiques sur les patients et l'ensemble des personnels.

La poursuite du mouvement se prépare pour obtenir la création de postes de personnels soignants pour renforcer les équipes, des services et des structures adaptés aux mineurs, de structures pour accueillir les patients hospitalisés dans le service depuis 20 ans.

■ FO ArcelorMittal à Basse-Indre

Le site doit être pérenne !

INTERVIEW

Cette entreprise sidérurgique existe depuis plus de 200 ans. Environ 350 salariés – *ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres* – y produisent de l'acier plat pour emballage vendu ensuite à des usines qui fabriquent entre autres des boîtes de conserve et des capsules de bouteilles.

Interview de Guillaume Pires, secrétaire de la section syndicale Force Ouvrière d'ArcelorMittal et élu au CSE, représentant syndical adjoint national pour le groupe ArcelorMittal France.

Quelle est la situation d'ArcelorMittal à Basse-Indre ?

La situation est préoccupante pour plusieurs raisons. Après la fermeture des hauts fourneaux imposée par un contrat entre l'État et ArcelorMittal en 2012, la baisse de la production, la concurrence et l'annonce de l'application de normes européennes suscitent désormais une certaine inquiétude chez les employés, d'autant que les sites de Reims et de Denain sont en cours de fermeture avec un plan de licenciements à la clé. À Basse-Indre, l'entreprise dispose

d'une capacité de production de 320 000 tonnes par an. Or, en 2023 et en 2024, elle s'est seulement élevée à 200 000 tonnes et les prévisions budgétaires pour 2025 représentent encore une diminution de la production à 186 000 tonnes. La grande majorité des salariés est placée en activité partielle de longue durée (APLD) à peu près deux jours par mois à 85 % du salaire net. Nous bénéficions d'un reliquat lié à notre convention qui est prolongée jusqu'au mois de juin. Mais ensuite, nous risquons de passer au chômage technique, avec une rémunération à 70 %, ce qui change évidemment la donne.

Une autre préoccupation. Celle de la règlementation européenne qui nous imposerait à court terme de ne plus pouvoir utiliser le chrome hexavalent (CR VI) dans la production de l'acier. Nous avons déjà trouvé des composants à lui substituer mais pour être indépendants et atteindre un niveau de production équivalent, cela nécessiterait que le groupe investisse 30 millions d'€uros. Et la direction demeure floue sur ses engagements à ce sujet. Nous savons que la concurrence est rude sur le plan mondial et nous craignons que cette nouvelle contrainte combinée à nos salaires soi-disant élevés soit un prétexte pour délocaliser la boîte à l'étranger, là où les organisations syndicales n'existent pas ou si peu.

Dans ces conditions, comment envisages-tu l'avenir ?

Rien n'est perdu. Rien n'est gagné. Nous sommes en train de préparer une assemblée générale du syndicat pour le mardi 27 février, ce qui va nous permettre d'élaborer collectivement les revendications à porter auprès de la direction. Il est certain que l'exigence de 30 millions d'€uros d'investissements pour garantir la pérennité du site de Basse-Indre en fera partie. ■

■ FO SEMITAN

Rassemblement devant le siège

Plus de 50 militants de FO Semitan et de l'interprofessionnelle se sont rassemblés vendredi 17 janvier. Les négociations annuelles obligatoires sont en cours. Nous y reviendrons dans un prochain numéro de *L'Ouest Syndicaliste*.

Nos camarades FO Transport lors du rassemblement intersyndical le 12 décembre dernier devant la préfecture à Nantes.

■ Solidarité avec Mayotte

■ Extraits de l'édito du Secrétaire général du Syndicat National FO des Cadres des Organismes Sociaux - (19 décembre 2024)

■ En soutien à Mayotte

Après 160 ans d'un attachement fort à la France, Mayotte devient un département en 2011, la seule des 4 îles de l'archipel des Comores à avoir refusé l'indépendance en 1974, les deux fois par un référendum d'autodétermination, largement inspiré du mouvement des Mahoraises (les chatouilleuses) sous la conduite de Zéna M'Déré.

Plus de dix ans après, nos concitoyens Mahorais n'ont toujours pas obtenu la convergence des droits. Aujourd'hui, les Mahorais en payent le prix fort : le cyclone Chido a démoli les bangas (bidonvilles où vit un habitant sur trois), mais aussi les habitations en dur qui ont résisté mais ont perdu leurs baies vitrées et leur toit. Nous sommes sans nouvelles de la moitié de l'île coupée de tout réseau.

Le temps est au secours et à la solidarité; le temps de la revendication reviendra immanquablement. [...].

Le SNFOCOS apporte tout son soutien et reste en lien direct avec nos camarades Mahorais et notamment mais pas seulement, le secrétaire de l'UD-FO Arcadine et Zabibo, notre représentante SNFOCOS. [...]

SNFOCOS | Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

■ Le SNFOCOS poursuit sa mobilisation (6 janvier 2025)

Le SNFOCOS, en ce début d'année 2025, poursuit sa mobilisation pour soutenir Mayotte et ses habitants.

[...] Notre Secrétaire général, Bruno Gasparini, avait pris contact avec la présidence de la Commission paritaire santé et le directeur de la CAPSSA afin de réunir les instances en vue de mobiliser nos fonds sociaux en faveur des 400 salariés de la CSS-Mayotte et de l'ARS.

De premières réponses sont arrivées...mais le temps est toujours à ce jour à la solidarité.

C'est pour cela que le SNFOCOS a adressé en ce début d'année un courrier au Président du COMEX, directeur général de la CNAF, afin d'obtenir des garanties pour nos camarades Mahorais. (Voir ci-dessous).

■ Courrier du SNFOCOS au Président du COMEX, directeur général de la CNAF, relatif à la situation à Mayotte

Monsieur le Président du Comex,

Après le passage du cyclone, l'urgence médicale, sanitaire et économique est toujours de rigueur. La (re)construction de Mayotte prendra des années et les enjeux sociaux seront autant de défis à relever collectivement.

Les organisations syndicales ont leur place et le SNFOCOS n'a pas tardé à intervenir et à agir notamment en faveur des salariés des organismes de la Sécurité sociale [...].

En synthèse, nous souhaitons par la présente réaffirmer notre volonté d'agir à l'adresse du COMEX et des directeurs de Caisses nationales afin d'obtenir certaines garanties :

• Maintien de salaire pour tous, y compris en dispense d'activité pour le personnel empêché de rejoindre un site ou de se connecter en télétravail ;

• Mobilisation d'un secours financier forfaitaire de l'employeur en avance de frais au titre du rétablissement « hors d'eau » des conditions de télétravail à domicile ;

• Majoration de la dotation employeur au CSE afin d'organiser les aides d'urgences aux salariés par ce canal ;

• Priorisation du traitement des dossiers santé complémentaire et prévoyance selon les critères existants ;

• Mobilisation des fonds sociaux du régime santé complémentaire et de la prévoyance sans aucun critère et à titre dérogatoire ;

• Aide à la sécurisation des biens des salariés ;

• Budgétisation de fonctionnement et d'investissement pour consolider les immeubles, rebâtir ceux effondrés et redoter en matériels mobilier et informatique la CSSM et l'ARS ;

• Neutralisation du prélèvement des cotisations et des impôts à la source des salariés comme c'est le cas pour les entreprises de Mayotte ;

• Activation d'une cellule d'écoute spécifique et facilitation du redéploiement des soins programmés en dehors de l'île ;

• Disposition pour l'aide à la scolarisation des enfants des salariés à distance ou en dehors de l'île si nécessaire ;

Les collègues ont besoin de ces moyens financiers pour faire face aux urgences et sécuriser a minima leurs habitations. Seulement 6 % des Mahorais sont assurés et, dans le contexte d'une trop lente convergence des droits en 2035, l'habitat pour les salariés sont leur seul patrimoine-retraite qui est altéré ou a disparu. À quel niveau faudra-t-il alerter pour aider vos salariés de Mayotte ?

[...] *Le SNFOCOS souhaite donc connaître votre approche programmatique complète de reprise à court terme et d'investissement sur le long terme, dans l'intérêt de la population sinistrée et de vos salariés en particulier.*

● Par Claire Compain

2025 les 80 ANS de la Sécu

● Article 1 de l'ordonnance du 4 octobre 1945

« Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

L'organisation de la Sécurité sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations dans le cadre des prescriptions fixées par celles-ci et sous réserve des dispositions de la présente ordonnance.

Des ordonnances ultérieures procéderont à l'harmonisation desdites législations et pourront étendre le champ d'application de l'organisation de la Sécurité sociale à des catégories nouvelles de bénéficiaires et à des risques ou prestations non prévus par les textes en vigueur. La couverture des charges de la Sécurité sociale est assurée par des cotisations assises sur l'ensemble des rémunérations et gains perçus par les bénéficiaires de chacune des législations. »

Les principes de cet article fondateur sont souvent repris dans une formule :
« De chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins ».

⏩ Revalorisation des retraites de 2,2 % au 1er janvier 2025

Que le gouvernement Barnier soit tombé est une excellente nouvelle pour les retraités car le projet de loi de finances (PLF – le budget) et celui de la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2025 n'ont pas été votés. Et donc, ils ne s'appliquent pas.

En l'absence de loi de financement de la Sécurité sociale, le gouvernement est obligé d'appliquer l'article L 161-25 du code de la Sécurité sociale qui prévoit explicitement que le montant des retraites de base, des minima de pension et de certains minima sociaux est revalorisé chaque année au 1er janvier – et pas le 1er juillet ou le 1er octobre... Dans ce cas, le taux de revalorisation s'applique automatiquement sans que personne n'ait son mot à dire. Son calcul est égal à l'inflation de l'année précédente donnée par l'INSEE, hors tabac, avec un minimum d'un point lorsque l'inflation est inférieure à 1%. En 2025, les retraites, les pensions civiles et militaires sont revalorisées de 2,2 %.

Or, chaque année depuis 2013, les gouvernements successifs se sont servis des lois de financement de la Sécurité sociale mises en place par les ordonnances Juppé en 1996 pour déroger à l'application de cet article. Cela prouve une fois de plus que l'objectif poursuivi n'est autre que de déroger au code de la Sécurité sociale et de faire des « économies » sur notre dos et sur notre santé. ■

⏩ Les organisations syndicales enchaînées et emmurées dans le « conclave »

Bayrou l'a réaffirmé. Ni suspension, ni abrogation. Il faudrait trouver un accord, de préférence sur la retraite par points tant rejetée en 2019 et qui revient comme un serpent de mer.

Bayrou a prévenu. Sans accord, c'est la contre-réforme de 2023 rejetée par 93 % des actifs qui s'applique. En somme, c'est le cocu qui paie la chambre.

Le patronat soutient la retraite à 64 ans – surtout pour le patron d'à côté car lui il préfèrera virer le salarié dès 55 ans et même avant. Il prône même un recul à 67 ans et considère depuis 1945 que la Sécurité sociale est une charge insupportable.

Il a donc tout intérêt à attendre que la contre-réforme continue de s'appliquer.

Abrogation... Suspension... Application de la réforme. Quelles répercussions ?

Exemple : la génération née en 1963 a 62 ans en 2025.

- Si la réforme Macron est abrogée, l'assuré pourra partir à 62 ans.
- Si elle est suspendue, il pourra partir à 62 ans et 6 mois.
- Si elle n'est ni suspendue ni abrogée, il partira à 62 ans et 9 mois. ■

⏩ Retraites : 40 milliards d'€uros de déficit ?

Dans son discours de politique générale le 14 janvier, François Bayrou a repris un vieux discours alarmiste. Les retraites seraient en danger. Le déficit atteindrait les 40 à 50 milliards d'€uros.

Qu'en est-il vraiment ?

En réalité, le système des retraites est globalement financé. Il était à l'équilibre en 2022, en 2023 et légèrement déficitaire d'un à deux milliards en 2024. Dans le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) de juin 2021, il est précisé que la part des retraites dans le PIB demeure maitrisée jusqu'en 2070. Ceci est confirmé en 2022. Il ne manquerait qu'une dizaine de milliards d'ici 2030 sur un budget proche de celui de l'État. Et celui qui est à la tête du COR est un ami de Macron ! Notons qu'à présent, Bayrou réclame une mission flash à la Cour des comptes plutôt qu'au COR...

Alors d'où sort ce déficit de plus de 40 milliards ?

Le gouvernement considère que tout ce que l'État paye correspond à de la dette: les pensions des fonctionnaires, les compensations des exonérations de cotisations sociales offertes au patronat, les mesures de solidarité avec les différents régimes. Or, il s'agit d'un mensonge éhonté puisque la retraite des fonctionnaires est une continuité de leur salaire qui fait partie intégrante de leur statut. De façon tout à fait habituelle et normale, elles doivent donc être intégrées au budget de l'État et n'ont pas être instrumentalisées par Emmanuel Macron et son gouvernement. ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur le budget, l'essentiel est annoncé :

- 32 milliards d'économies sur le volet « dépenses », c'est à dire sur l'École, l'Hôpital déjà à l'os, l'accès aux soins, les services publics!
- 21 milliards de hausses d'impôts sur le volet « recettes ».

Mais il y a des gagnants...

Les entreprises du CAC 40 ont versé 98 milliards d'€uros à leurs actionnaires grâce aux cadeaux que Macron leur a faits. 78 milliards d'exonérations de cotisations patronales pour 2024 et on ne compte pas les aides publiques.

...et des perdants.

Pour les présidents du COR et du Medef, ceux qui doivent payer, ce sont les retraités à qui ils veulent supprimer l'abattement fiscal de 10 % et/ou aligner le taux de CSG des retraités sur celui des actifs qui s'élève à 9,2 %. ■

L'Oeil de L'OS

« Invitée sur LCI le 24 novembre dernier, Elisabeth Borne, Madame 49.3, fit cette déclaration: « *Si le budget sur la Sécurité sociale était censuré, ça veut dire qu'au 1er janvier, votre carte vitale ne marche plus. Ça veut dire que les retraites ne sont plus versées. Ça veut dire au bout d'un moment que les fonctionnaires ne sont plus payés* ». Mensonge grossier, bien sûr, mais le discours politique est parfois plus subtil. Le vocabulaire utilisé par le pouvoir politique, le patronat et certains médias pour traiter des centaines de milliers de licenciements programmés, loin d'être neutre, est au service d'une idéologie, celle de la classe dominante. Dans leur ouvrage *L'idéologie allemande*, dont la rédaction a commencé en 1845, Marx et Engels écrivent : « *La classe qui dispose des moyens de la production matérielle dispose, en même temps, de ce fait, des moyens de la production intellectuelle* ». Plusieurs exemples pris dans le vocabulaire d'aujourd'hui illustrent cette analyse. Sur le site du journal l'Opinion daté du 5 novembre 2024, à propos des suppressions de postes chez Michelin, on peut ainsi lire : « *on plan de sauvegarde de l'emploi concerne 1254 salariés*». Concernant les suppressions chez Auchan, le journal écrit « *Près de 2 400 postes vont disparaître* » avant de conclure : « *Les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) de Michelin et Auchan frappent par leur ampleur...* ». Alors que le Larousse en ligne donne du mot « sauvegarder » la définition suivante : « *Assurer la protection de quelque chose, le mettre à l'abri de toute atteinte* », dans le langage patronal, supprimer plus de 3 900 postes devient synonyme de sauvegarde de l'emploi ! Cette formule s'inscrit dans tout un ensemble lexical qui a un objectif précis, masquer la réalité de la lutte des classes, masquer la division de la société en classes aux intérêts antagoniques. Il suffit de rappeler que, dans le langage patronal, repris largement par les médias, ces PSE sont conclus par les « partenaires sociaux », formule qui désigne les représentants des patrons et les représentants des salariés. Ainsi, l'ouvrier de Michelin à Cholet, vivant dans l'angoisse de la perte de son emploi, sera sûrement rassuré d'apprendre qu'il est le partenaire social du PDG de son groupe, Florent Menegaux, qui annonce un salaire fixe annuel de 1,1 million d'€uros, plus une prime variable à 150 % (maximum, faut quand même des limites !) soit 1 650 000 €uros. Le salarié d'Auchan, dont l'emploi est menacé, sera ému aux larmes d'entendre son partenaire social, Gérard Mulliez, le fondateur d'Auchan, s'écrier dans un bel élan de solidarité « *20 smic, aucun dirigeant ne devrait avoir plus que cela* ».

Autre expression souvent employée, « *les organisations patronales et syndicales* ». La formule juste ne serait-elle pas « *les organisations syndicales patronales et les organisations syndicales ouvrières* » ? Si le terme « syndical » n'est pas accolé à patronal, c'est tout simplement pour tenter de faire croire que, contrairement aux salariés, les patrons ne défendent pas leurs intérêts particuliers, ce qui est le rôle d'un syndicat, mais un pseudo-intérêt général qui ne peut exister dans une société divisée en classes. Au sens commun, le terme « social » renvoie à l'idée de sociabilité, de solidarité. Outre l'expression « partenaires sociaux » on le retrouve dans les fameuses « charges sociales » dont se plaint régulièrement le patronat, « charges sociales » qu'il faudrait sans cesse diminuer à coups d'exonérations jamais suffisantes (en 30 ans, la part des cotisations sociales patronales sur un SMIC est passé de 42,6 % à 6,9 %). Rappelons que ce que les patrons appellent « charges sociales » désigne en réalité les cotisations sociales, c'est-à-dire un salaire différé ou socialisé, à savoir la partie du salaire qui, au lieu d'être versé directement au salarié, finance la Sécurité sociale, et que toute baisse des « charges » est une attaque contre cette Sécurité sociale.

On retrouve le mot « social » décidément très employé, dans les « conférences sociales » que certains appellent encore aujourd'hui de leurs vœux. Alors que François Hollande avait tenté, sans beaucoup de succès il est vrai, de faire de ces conférences des moments forts de son quinquennat, il était vite apparu que le dialogue social (encore !) qu'il prônait consistait à convoquer les organisations syndicales afin de leur expliquer comment elles devaient mettre en œuvre ce que le pouvoir politique avait décidé. Les revendications des travailleurs et de leurs syndicats, comme celle, centrale, de l'abrogation de la réforme des retraites, ne peuvent être satisfaites dans ces rencontres, qu'on les appelle conférence ou conclave, qui ont précisément pour objectif de les contourner.

Le vocabulaire politique regorge lui aussi de termes destinés à masquer les réels objectifs de la classe dominante.

C'est ainsi que pour mettre fin à l'instabilité politique de la période, on a vu certains en appeler à un gouvernement qualifié de « technique », tentant par là de faire croire que certains choix politiques seraient neutres, qu'ils ne serviraient pas des intérêts particuliers. En régime capitaliste, un budget ne peut pas être neutre. Soit il sert les services publics, soit il s'y attaque, soit il défend les droits des travailleurs, soit il s'attaque aux dispositions du code du travail. Autre expression souvent lue ou entendue, celle de « parti de gouvernement », seuls méritent ce label les partis capables de prendre des mesures « impopulaires », des mesures « courageuses », autre mot dont le sens est détourné puisque le courage en politique est ici défini par la capacité d'une minorité de s'attaquer aux intérêts de l'immense majorité.

Mais ce tripatouillage sémantique a ses limites. À peine une semaine après l'annonce de la fermeture des sites de production de Vannes et de Cholet, les travailleurs criaient leur colère devant le siège de l'entreprise à Clermont-Ferrand. Dans cette même ville, les salariés d'Auchan en grève ont manifesté dans les rayons de leur supermarché dont la fermeture est prévue dans quelques mois. Les hospitaliers, les paysans, les jeunes crient leur refus de la régression sociale.

Tout cela démontre qu'il faudra plus que des artifices de langage pour faire oublier la réalité de la lutte des classes. ■

(1) *Sémantique : qui concerne le sens, la signification*

Allô Maman bobo

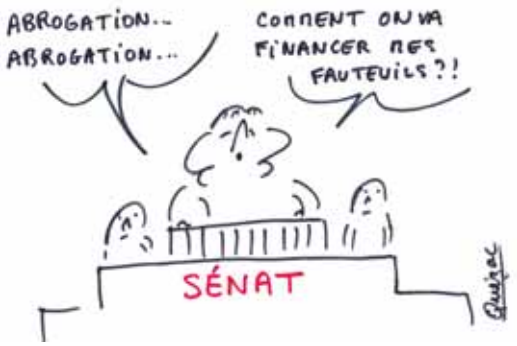

« On ne présente plus l'opération « Pièces jaunes » ! Le 8 janvier dernier, Brigitte Macron était l'invitée du JT de 13 heures de TF1 pour le lancement de la 36ème édition de ce moment incontournable de la charité bourgeoise.

Or, étrangement, il n'a été que peu question des fameuses tirelires en carton, l'interview se transformant rapidement en véritable opération de communication en faveur de son mari, décidément bien malmené dans la période :

Emmanuel Macron est parfois « meurtri par ce qu'il entend », alors qu'il « mérite le respect », témoigne-t-elle ainsi, espérant sans doute nous faire sortir nos mouchoirs.

Pour autant, hors de question de parler de « colère » lorsqu'on l'interroge sur le rejet que suscite la politique du président de la République auprès des Français : « *Je les sens angoissés, un petit peu perdus. Ils ont besoin de sens. Ils ne comprennent pas bien ce qui se passe* », explique Brigitte Macron sur un mode psychologisant et paternaliste qui n'est pas sans rappeler les propos tenus il y a quelques années par l'ex-chef de file des macronistes à l'Assemblée nationale, Gilles Le Gendre. Décidément, ces gens sont « trop intelligents » et « trop subtils » pour nous !

Pire, nous ne réaliserions pas la chance qui est la nôtre : « *Là où on parle le mieux de la France, c'est quand je voyage. À l'étranger, la France paraît un pays de Cocagne, où on a la santé, on a l'éducation, on est aidés* ».

Il est vrai que dans la série *Emily in Paris*, qui sied sans doute assez bien à l'univers mental du couple Macron et de leurs amis, on ne meurt pas dans la rue ou sur un brancard après 20 heures d'attente aux urgences.

La vie peut donc sembler exquise à cette caste de dirigeants qui, à l'instar du président du Sénat, Gérard Larcher, ne trouve rien de choquant à s'offrir des fauteuils à 40 000 euros, pendant qu'elle s'apprête à sabrer 50 milliards dans le budget des services publics !

Ce qui n'empêche pas la prétendue « Première dame » de former le vœu qu'on puisse « *tous parler de tout et voir comment on avance collectivement* ». C'est marrant car ce n'est pas comme s'il existait, dans toute démocratie qui se respecte, une modalité pour y parvenir et qui s'appelle... l'Élection ! Certes, en Vème République, ce genre de débat se règle davantage à coups de tonfas et de 49-3.

« *Puisque le peuple vote contre le Gouvernement, il faut dissoudre le peuple* », disait ironiquement l'illustre poète et dramaturge allemand Bertolt Brecht.

De notre côté, alors que 61 % des Français réclament la démission du monarque présidentiel(1), on se dit que si une telle étape est nécessaire pour obtenir satisfaction sur nos revendications, nous n'irons certainement pas le pleurer. ■

(1) *Sondage Odoxa-Backbone Consulting pour Le Figaro, le 3 janvier.*

Le conclave selon Bayrou

« Je suis là ! » s'exclame François Bayrou à la tribune de l'Assemblée nationale, visiblement perdu dans ses fiches lors de son discours de politique générale. La scène pourrait prêter à sourire.

Pourtant, nous aurions tort de confondre celui qui cumule les fonctions de Premier ministre et de maire de Pau avec sa marionnette des *Guignols de l'info*. Loin d'être un *néophyte* comme il l'affirme, cet illustre représentant de la « démocratie chrétienne » a de la suite dans les idées.

Et quoi de mieux pour réaliser l'« Union nationale » qu'il appelle de ses vœux que de remettre la contre-réforme des retraites sur le métier !

« *Nous pouvons, j'en ai la conviction, rechercher une voie de réforme nouvelle, sans aucun totem et sans aucun tabou, pas même l'âge de la retraite, à condition qu'elle réponde à l'exigence fixée* », c'est-à-dire « l'équilibre financier » du système. À défaut, « *la réforme actuelle continuera de s'appliquer* », tient-il tout de même à préciser.

Surtout, François Bayrou annonce, dans la foulée, la mise en place d'une « délégation permanente » rassemblant les organisations syndicales, patronales et l'État, dès le vendredi 17 janvier, dans un « conclave » !

Nul ne sait si, au moment d'imaginer son « conclave », François Bayrou s'est inspiré du récent film éponyme, par ailleurs fort instructif sur la nature « démocratique » de l'institution ecclésiastique.

Plus sérieusement, alors que les travaux, basés sur les chiffres – ô combien objectifs ! – de la Cour des comptes, laissent peu de doutes quant à leur issue, la méthode ne porte-t-elle pas plus particulièrement le sceau de la doctrine sociale de l'Église ?

Véritable négation de la pratique contractuelle et de l'indépendance syndicale, cette dernière entend leur substituer l'association capital-travail au nom d'un prétendu « bien commun ».

C'est le corporatisme qui a connu ses plus grandes heures dans notre pays à l'époque du régime de Vichy et de sa Charte du travail, mais qui, depuis, est demeuré une vieille lune de la Vème République.

Alors que des millions de salariés se sont mobilisés contre la retraite à 64 ans, imposée finalement par 49-3, la Confédération générale du travail Force Ouvrière n'a rien à faire dans ce projet intégrationniste :

- Non au « conclave » Macron-Bayrou !
- Oui à l'abrogation de la réforme des retraites ! ■